

Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

Fax 032 422 02 53

administration@soyhieres.ch

Assemblée communale ordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire le :

**Mercredi 2 mars 2022 à 20h00,
à la halle de gymnastique**

Ordre du jour :

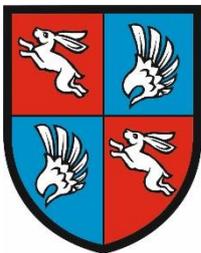
1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 14 décembre 2021.
2. Discuter et voter le règlement relatif au statut du personnel communal.
3. Discuter et voter un crédit cadre de Fr. 50'000.00 relatif à l'étude de la station de la Doux ainsi qu'à l'avant-projet du réseau d'eau de Soyhières. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation si nécessaire.
4. Prendre connaissance et accepter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022.
6. Divers.

Le budget 2022 sera disponible sur le site internet www.soyhieres.ch ainsi qu'au secrétariat communal dès le 10 février prochain.

Le conseil communal

Le règlement relatif au statut du personnel communal mentionné sous point 2 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 2 mars 2022, au secrétariat communal et sur le site internet www.soyhieres.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au secrétariat communal.

Important : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**



Budget communal 2022

Le budget 2022 de la Commune de Soyhières se solde par un excédent de charges de Fr. **245'737.83**.

Taxes communales pour l'année 2022

Quotité d'impôts	2.05	
Taxe immobilière	1.20	‰
Frais de cadastre	+ 0.30	‰
Taxe des chiens	Fr. 70.00	
Taxe de base pour l'eau	Fr. 90.00	par appartement
Location du compteur	Fr. 20.00	
Eau pour livraison sur le territoire communal	Fr. 1.80	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Eau pour livraison hors du territoire communal	Fr. 2.70	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Taxe des chemins	Fr. 16.00	par ha

Taxe pour les ordures ménagères :

Personnes physiques :	ménage à 1 personne	Fr. 80.00
(dès 18 ans)	ménage à 2 personnes	Fr. 130.00
	ménage à 3 personnes	Fr. 175.00
	ménage à 4 personnes et plus	Fr. 210.00
	résidence secondaire	Fr. 140.00
	appartements de vacances	Fr. 50.00
Personnes morales :	magasin d'alimentation	Fr. 400.00
	cafés, bars, restaurants	
	jusqu'à 50 places	Fr. 300.00
	de 51 à 100 places	Fr. 400.00
	plus de 100 places	Fr. 500.00
	hôtel (+ taxe café)	Fr. 300.00
	autres indépendants (salon de coiffure, avocat, médecin, bureau, etc.)	Fr. 150.00
	société à but non lucratif	Fr. 150.00
	société louant leurs locaux à des tiers	Fr. 200.00
	Maison Chappuis – Garderie Ste-Léonie	Fr. 300.00
	entreprises individuelles	
	jusqu'à 3 employés	Fr. 300.00
	de 4 à 10 employés	Fr. 400.00
	de 11 à 50 employés	Fr. 500.00

La facturation de la taxe des ordures ménagères est semestrielle.

Un acompte pour la facture de l'eau est également envoyé lors du premier semestre.

Le budget 2022 détaillé est en consultation à l'administration communale et sur le site internet.

Budget de fonctionnement

Chapitre 0 - Administration générale

Ce point concerne les rémunérations et les frais relatifs au législatif, aux votations et élections, à l'exécutif, aux services de l'administration communale et au bureau de l'administration. Une dépense extraordinaire est prévue pour un poste à 30% au secrétariat communal pour 2022 et pour des améliorations au guichet de l'administration.

Charges	Produits
274'050.61	21'554.54
	252'506.07

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics - Défense

Ce point concerne la sécurité publique, les questions juridiques (émoluments et amendes), le cadastre, le service d'incendie et de secours (SIS) et la défense militaire et civile. Un montant de Fr. 15'000.00 sera prélevé du fonds « cadastral » pour la participation à la révision du plan d'aménagement local (PAL).

Charges	Produits
43'598.00	43'480.00
	118.00

Chapitre 2 – Formation

Ce point concerne tout ce qui touche à la formation (achat de matériel scolaire, participation au collège, entretien des immeubles qui concerne l'école (halle et classes). Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes ont été budgétées.

Charges	Produits
723'052.60	170'338.10
	552'664.50

Chapitre 3 – Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Ce point concerne la commission culturelle de « La Cave », le bâtiment de « La Cave », les sports et loisirs et le bâtiment du Questre. Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes

Charges	Produits
79'720.00	35'900.00
	43'820.00

Chapitre 4 – Santé

Ce point concerne la participation au Canton pour les infirmières scolaires et le dentiste scolaire.

Charges	Produits
5'275.00	0.00
	5'275.00

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Ce point concerne tout ce qui touche les personnes âgées et rentiers ainsi que les prestations pour les familles (distributions de sacs poubelles, garderie), le chômage et le social. Une augmentation d'environ Fr. 40'000.00 des prestations d'aide sociale dans notre commune est prévue pour cette année (Covid 19).

Charges	Produits
511'837.15.00	151'212.00
	360'625.15

Chapitre 6 – Trafic – Transports – Télécommunication

Ce point concerne la voirie, l'éclairage public, le déneigement et les transports publics. Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes ont été budgétées.

Charges	Produits
235'056.70	68'544.26
	166'512.44

Chapitre 7 – Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

Ce point concerne l'approvisionnement en eau (service des eaux), l'assainissement des eaux (épuration), la gestion des déchets, les aménagements (cours d'eau, rochers), le cimetière et l'aménagement du territoire. Un montant de Fr. 4'300.00 est prévu pour l'aide au calcul de la nouvelle LGEaux par le bureau AFRY et Fr. 15'000.00 pour la révision du PAL.

Charges	Produits
234'324.87	211'890.00
	22'434.87

Chapitre 8 – Economie publique

Ce point concerne l'agriculture, le tourisme et les industries, artisanats et commerces. Une entreprise mandatée par la commune municipale effectuera l'ensemble du fauchage des bordures de chemins fréquentés par les citoyennes et citoyens.

Charges

19'700.00

Produits

10'400.00

9'300.00

Chapitre 9 – Finances – impôts

Ce point concerne les impôts, la péréquation financière, l'administration de la fortune et de la dette, les redistributions et les postes non-répartis.

Charges

112'960.00

1'167'518.20

Produits

1'280'478.20

Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2'239'574.93	1'993.837.10	2'297'431.50	2'022'880.50	2'419'617.22	2'267.810.12
	245'737.83		274'551.00		151'807.10

Investissements

La Cave – Remplacement du chauffage

Un montant de Fr. 15'000.00 est prévu pour une étude afin de remplacer le chauffage à mazout vieillissant de la Cave. Soucieuses de limiter l'usage d'énergies fossiles, les Autorités communales étudient la possibilité de son remplacement par un chauffage à pellets.

Avant-Projet PGA et réservoir

Un montant de Fr. 20'000.00 est budgété pour déterminer les possibilités d'alimentation en eau, de la construction d'un réservoir et d'une possible collaboration dans le futur avec les SID à Delémont.

Métriologie de la source de la Doux

Un montant de Fr. 30'000.00 est prévu afin de mesurer la capacité de captage de la source ainsi que de quantifier les fuites d'eau hors captage.

Plan spécial

Un montant de Fr. 10'000.00 a été budgété pour la suite du Plan Spécial « Outre-l'Eau ».

Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
141'000.00	0.00	220'500.00	0.00	530'979.61	530'979.61
	141'000.00		220'500.00		

Le Conseil communal et la commission des finances vous proposent d'accepter le budget tel qu'il vous sera présenté lors de l'assemblée communale du 2 mars 2022

Soyhières, le 8 février 2022

Le Conseil communal